

Commission nationale  
consultative des  
Gens du voyage

## Séance plénière du 4 février 2019 Synthèse

(14h - 17h, La Défense)

Le président ouvre la séance par un hommage à Jean-Hugues Piettre, décédé le 18 octobre 2018. Il salue ses qualités humaines et l'importance de son engagement dans les travaux de la Commission en faveur de l'élaboration de la Charte Culture, signée par la ministre de la Culture et de la Communication en septembre 2016, et dans l'organisation de l'hommage national rendu par le Président de la République aux nomades internés en France le 29 octobre 2016.

Dominique Raimbourg accueille Antoine Baptiste, président nouvellement nommé de l'association Culture et tradition des gitans du grand sud en remplacement de Gino Soles.

La commission examine pour avis un projet de décret relatif à l'agrément des emplacements provisoires présenté par le ministère en charge du logement (DHUP).

Ce texte actualise les dispositions antérieures : il prend en compte les établissements publics de coopération intercommunale (articles 1 et 2), il localise le point de dépôt des ordures ménagères pour leur ramassage et mentionne la possibilité d'apport en déchetterie (article 2) et il précise le nombre maximal de résidences mobiles sur l'emplacement provisoire (article 3).

La discussion s'engage sur des questions de fond.

Tout d'abord, sur l'intérêt de renouveler l'agrément de 6 mois pour répondre aux besoins des collectivités qui agissent en faveur de la construction d'équipements d'accueil et l'habitat et se heurtent à des délais de durée supérieure, par exemple pour la maîtrise du foncier et la modification de documents d'urbanisme. La reconduction pourrait être établie à partir de critères (par exemple, la mise en place de la DUP).

Ensuite et s'appuyant sur les constats de déficit d'accueil et d'habitat compte tenu de l'insuffisante mise en œuvre de la loi 2000, les échanges s'accordent sur trois outils utiles mais rarement utilisés que sont l'identification de terrains provisoires, le pouvoir de réquisition de terrains et le pouvoir de substitution en cas de défaillance des collectivités.

Le ministère du logement rappelle que les dispositions du I de l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 prévoient que l'agrément est délivré pour une durée qui ne peut excéder 6 mois, que cet agrément n'exonère pas la commune et l'EPCI des obligations qui leur incombent de

mise en œuvre du schéma départemental et que le ministère ne dispose pas de l'habilitation législative pour modifier ces dispositions légales.

Concernant les dispositions du décret, la discussion se poursuit au sujet de l'emploi du terme de « places » (article 3), la pratique reposant sur la désignation de l'emplacement et non la place. Elle souligne l'absence de critères qu'il conviendrait d'ajouter en matière de décence, de salubrité et d'hygiène ainsi que de proximité des équipements des sites scolaires et de santé.

Le président reprend l'ensemble des éléments de la discussion, rappelle le cadre juridique de la loi et procède au vote. La commission rend un avis favorable.

Un bilan sur **les grands passages** 2017 est présenté par la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques ; ce bilan sera intégré dans la circulaire annuelle 2019. La commission demande au ministère de l'Intérieur de l'informer sur le nombre d'aires de grand passage et leur répartition sur le territoire.

Le représentant du ministère de la Culture rappelle le soutien et l'intérêt du ministère de la Culture pour les travaux de la Commission, notamment aux **actions mémorielles**. Il contribue au financement de la collecte de témoignages de personnes internées en France en tant que « nomades » pour conserver des traces de ce travail mené au niveau national qui pourrait être présenté à un public scolaire. Au niveau régional, les DRAC peuvent soutenir des projets menés sur leurs territoires.

La Dihal présente l'avancée de la collecte de témoignages, un objectif prioritaire de travail de la CNCGDV qu'elle a programmé dans la continuité de l'hommage national. Démarré en janvier grâce aux financements de l'EHESS, du CNRS, du ministère de la Culture et de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, ce travail est coordonné au niveau scientifique par l'École des hautes études en sciences sociales et piloté par Ilsen About, chercheur. La Dihal soutient ce travail au niveau institutionnel et contribue à la recherche de financements complémentaires. Ilsen About présentera la collecte devant la Commission en avril (plénière) et dans le cadre d'une séance dédiée de groupe Mémoire et de ses partenaires en mai.

## Participants

Assmann	Lucie	SOLIHA
Ayout	Emma	Ministère du Logement
Bachelot	Jean-Paul	Dihal, conseiller Education
Balossi	Alexandre	Ministère de l'Intérieur
Baptiste	Antoine	Gitans du grand sud
Bernard	Tony	Maire de Châteldon
Beziat	Marc	ANGVC, invité
Buquet	Nadège	ADIE
Cattin	Michel	Ministère de l'Intérieur
Cloteau	Françoise	Métropole Grenoble
Coudret	Stéphane	Centre social Les Alliés (invité)
Debart	Nelly	ANGVC
Delage	Fernand	France Liberté Voyage
Delebarre	Patrick	Maire de Bondues
El Ghozi	Laurent	FNASAT
Faton	Pascal	Commission professions foraines circassiennes, invité
Gernigon	Paul	Ministère de la Culture
Goyaux	Nathalie	Dihal CNCGDV
Jacquemont	Sophie	Dihal, cheffe de projet, invitée
Jean-Baptiste	Carmen	Commission professions foraines circassiennes, invitée
Lefleur	Sandrine	Personnalité qualifiée
Leplat	Claire	Ministère du Logement
Leveque	Stéphane	FNASAT, invité
Maraval	Fernand	UFAT
Mary	Isabelle	Ministère de l'Education nationale
Mathieu	Sylvain	Dihal - Secrétaire
Métivier	Damien	Ministère du Logement
Meunier	Magali	Ministère du Travail - DGEFP
Raimbourg	Dominique	Président
Rivière	Marie-Aurélié	Ministère de l'Intérieur
Rosselle	Marina	Personnalité qualifiée
Serlinger	Martine	ASNIT
Veis	David	AGP, invité
Vermeersch	Désiré	AGP
Violard	Maud	Défenseur des droits

## Excusés

Bouscaillou	Julie	Ministère de la Santé - DGS
Duboeuf-Crouzeix	Alexandre	Ministère des Solidarités - DGCS
Jardiné	Martine	Conseillère départementale
Martin	Pauline	Conseillère départementale
Paris	Didier	Député
Peillex	Jean-Claude	UDAF
Primas	Sophie	Sénateur
Scheitz	Emile	Personnalité qualifiée
Vinet	Véronique	Conseillère régionale